



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240718-DCM202479-DE



Réf : DCM202479

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 04/07/2024

Notifiée aux élus le : 04/07/2024

Date de l'affichage : 04/07/2024

SÉANCE MERCREDI 10 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX JUILLET à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 04 juillet 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARÈS
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE
Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAUJLET
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Janine LHUILLIER à Yves GRAS
Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR
Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maguelone CHAREYRE.

**OBJET : COMPTE-RENDU DES
DÉCISIONS PRISES PAR
DÉLÉGATION DE POUVOIR ET
INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS
MARCHÉS ET CONSULTATIONS
QUI ONT ÉTÉ NOTIFIÉS DEPUIS
JANVIER 2024**

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L

2122.22 Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 37 DÉSIGNATION DL AVOCATS - CONTENTIEUX PPRI
- 38 ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION CINÉRAIRE FAMILLE EVELINGER
- 39 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE FRITZ
- 40 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION FAMILLE FRITZ
- 41 RENOUVELLEMENT D'ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE TEISSIER
- 42 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA POSE DE PERGOLAS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE SÉVERIN
- 43 DEMANDE PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'UN SOL DRAINANT - CHAPELLE DES PÉNITENTS GRIS

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

M. le maire informe les membres du conseil municipal sur les différents marchés et consultations qui ont été notifiés depuis janvier 2024. (cf. annexe).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le **18 JUIL. 2024**

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 202479	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir et information sur les différents marchés et consultations qui ont été notifiés depuis janvier 2024	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication